

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



4 FEVRIER 2020

N° 20

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

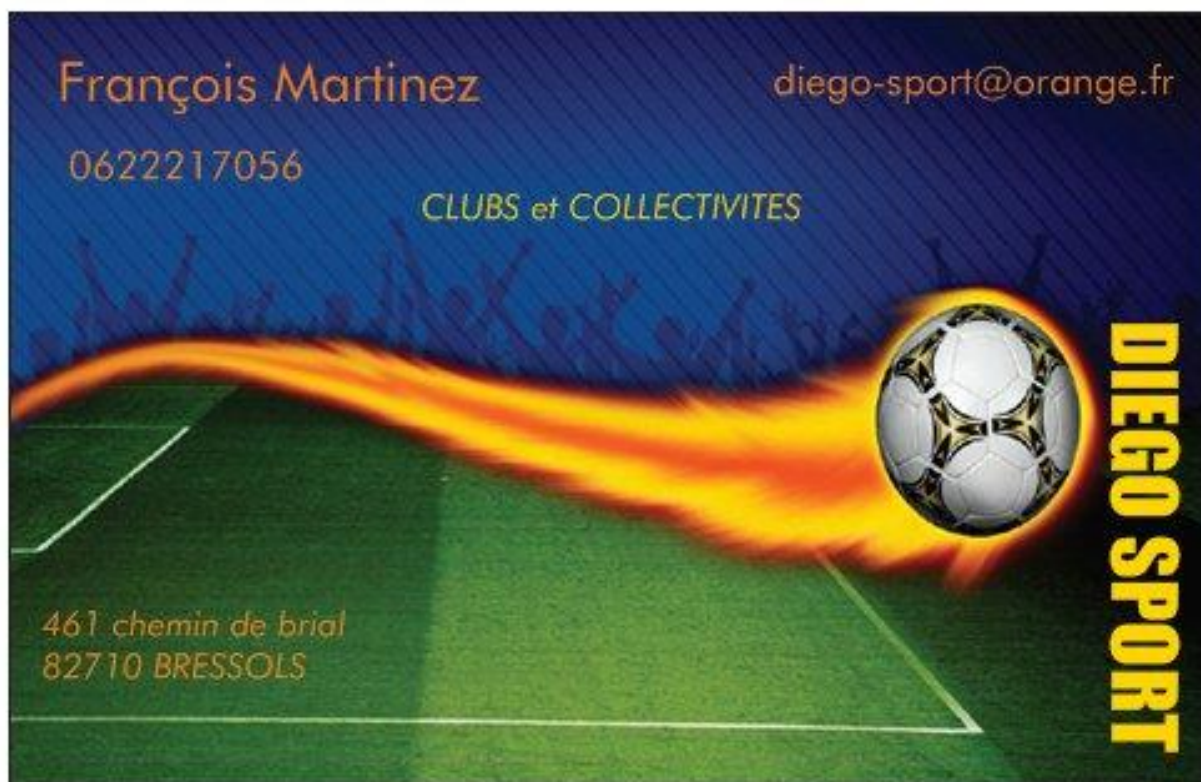


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 5,
- Rectificatif résultat,
- Rappel règlement intérieur,
- Sportivité semaine 5,
- Sanctions,
- Vestiaires,
- Infos coupe Auguste Delaune,
- Infos pour les équipes de Foot à 7,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 7 et 8.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a blue background with a green soccer field and a soccer ball with a fiery trail. The text includes the name François Martinez, contact information, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 Février 2020.

Présents Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

❹ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS** :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①④ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑤ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

ALTRAN FOOT : jusqu'au 11/02 (1 joueur),

AS DRT : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 18/02 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FORZA VIOLA FC : à partir du 04/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC ESCALQUENS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),
AGATE FC : jusqu'au 18/02 (1 joueur) et jusqu'au 03/03 (3 joueurs),
MECAPROTEC FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
NIMBA O.T : jusqu'au 18/02 (2 joueurs),
SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),
ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),
US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),
FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),
NIMBA OT : à partir du 26/11 (1 joueur),
FA ROQUES: à partir du 07/01 (2 joueurs),
SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),
TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

CPAM : jusqu'au 18/02 (1 joueur).
ASC CNES : jusqu'au 11/02 (1 joueur).
FC ESCALQUENS : jusqu'au 18/02 (1 joueur).
AS MATRA : jusqu'au 18/02 (1 joueur).
SB SPORT FC : jusqu'au 18/02 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 21/01 (1 joueur),

ARBITRAGE

Cela fait plus de deux mois que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence l'arbitre DEVARULRAJAH A. **ne sera plus convoqué** tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation et ne représentera plus son club.

RESULTATS

SEMAINE 5 DU 27/01/2020 AU 31/01/2020

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

ALTRAN FOOT	3	-	0	AS ST LOUP CAMMAS	
ASEAT	3	-	3	AGATE FC	
Tirs au but	4	-	2		
AJ ST EXUPERY	3	-	1	AS CNRS (Foot à 7)	
TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	2	TOULOUSE SA	
NIMBA O.T.	3	-	2	IO TEAM	
FORZA VIOLA FC	3	-	1	SB SPORT FC	

Coupe de Printemps : Cadrage

UJS TOULOUSE	5	-	0	AS MATRA	
FONBO FC	5	-	3	US CAF	
AS DRT	5	-	1	ASCA	
USA FOOT	1	-	1	MISTRAL P.L.	
Tirs au but	4	-	2		
FC ESCALQUENS	0	-	3	SHAKHTAR TOLOSA	F

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour (du 06/01/20)

FA ROQUES	2	-	0	FC BALEC	
ATHLETICO TOLOSA A	5	-	3	ASL CHENE VERT	

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour (du 09/01/20)








F.R. ST GENIES	0	-	7	O. TOULOUSE	
----------------	---	---	---	-------------	--

Division : Promotion Honneur - Journée 3 aller (du 25/10/19)

FC CANTOU	10	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
-----------	----	---	---	-------------------	--

Division : Excellence - Journée 7 aller (du 06/12/19)

MECAPROTEC FC	6	-	1	FC POTO	
---------------	---	---	---	---------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 4 DU 20/01/2020 AU 24/01/2020

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 3

FA ROQUES	3	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	F
-----------	----------	---	----------	-----------------	----------

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR

Un point important du règlement intérieur concernant les rencontres qui ne sont pas jouées. En effet la semaine dernière, un club a averti la commission de l'arrêté municipal par mail, et l'arbitre n'a pas pu être prévenu et s'est déplacé sur le terrain en question. Vous devez prévenir la commission par **TELEPHONE**, sous peine de **match perdu**.

CHAPITRE I – ARTICLE 9-5 :

« Dans le cas d'un **arrêté municipal le jour de la rencontre**, le club doit prévenir la commission par **voie téléphonique** avant toute autre démarche. Dans le cas contraire, l'équipe utilisatrice du terrain en question aura **match perdu par pénalité**, et si l'arbitre éventuellement désigné ne peut pas être prévenu, les frais d'arbitrage seront à la charge de ce club. »

SPORTIVITE SEMAINE 5

SEPT sorties temporaires, et **DIX-NEUF** avertissements et **UNE** exclusion (pour 2 cartons) pour **15** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ALTRAN FOOT / AS ST LOUP CAMMAS du 30/01/20 – Coupe de la Haute-Garonne – Cadrage :

Pour " **ENERVEMENT** " – SORTIE TEMPORAIRE –, puis

Pour " **CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE** " – AVERTISSEMENT –

Soit **2 (deux)** sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**ART 32 – §B – g**) – EXCLUSION –

PERRY Jimmy, licence n°820246 (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Rencontre FORZA VIOLA FC / SB SPORT FC du 30/01/20 – Coupe de la Haute-Garonne – Cadrage :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),
LOPES Sergio, licence n°812364, (SB SPORT FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/02/20.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 05/12/2019 (**ART 32 – §B – f**),
GIRARD Maxime, licence n°812736, (FORZA VIOLA FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/02/20.

VESTIAIRES



La mairie de Toulouse nous a fait remonter son mécontentement. En effet des chaussures pleines de boue ont été nettoyées dans les douches du terrain de Sesquières. Elle nous fait savoir que si ça se renouvelait, elle nous supprimerait ce créneau.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour les 1/16^{ième} de Finale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/19 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (copie sur téléphone refusée).

INFOS POUR LES EQUIPES DE FOOT A 7

Nous rappelons aux équipes de FOOT A 7 engagées en coupe de la Haute-Garonne, pour éviter tout litige, que :

- Les licences (ou les pièces d'identités) sont obligatoires,
- Les protège-tibias sont obligatoires,
- Venir avec un nombre de maillots suffisant.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC ASCO REUIL(92) Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3(du 22/01/20)

AS DRT US CAF Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 29/01/20)

MAZDALAND (Foot 7) O. TOULOUSE Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 05/12/19)

ATHLETICO TOLOSA C ASFP LUSITANOS Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USEMA COLOMIERS F. R. ST GENIES Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT UJS TOULOUSE Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC ASCO REUIL (92) **Cazal Lapujade Syn. Sa 15/02 16h00**

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2 (du 14/01/20)

IO TEAM MISTRAL P.L. Stadium Taton Synthé Lu 10/02 19H45

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3 (du 22/01/20)

AS DRT US CAF La Ramée Synthé Lu 10/02 19H45

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 29/01/20)

MAZDALAND O. TOULOUSE Lardenne Synthé Me 12/02 19h45

Division : Excellence - Journée 3 aller (du 25/10/19)

AS ST LOUP CAMMAS ASEAT St Loup Cammas Je 13/02 20h15

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AJ ST EXUPERY MECAPROTEC FC Sordelo Hb Me 12/02 19h45

Division : Excellence - Journée 6 aller (du 02/12/19)

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO R.Barran Ma 11/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (du 03/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A FC ESCALQUENS M.Cerdan St Lu 10/02 19h45

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 13/11/19)

NEW TEAM US AERO FOOT Sordelo Hb Je 13/02 20h00

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

AGATE FC TOULOUSE SA Stadium Taton Synthé Je 13/02 20h00

SHAKHTAR TOLOSA AS MATRA Sordelo St. Je 13/02 19h45

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

UJS TOULOUSE FC CANTOU R.Barran Ve 14/02 19h45

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 05/12/19)

ATHLETICO TOLOSA C ASFP LUSITANOS Remis

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 06/12/19)

CPAM FC BALEC La Ramée Synthé Ve 14/02 19h45

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USEMA COLOMIERS F.R. ST GENIES Capitany Synthé Me 19/02 20h00

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS ATHLETICO TOLOSA B St Loup Cammas Je 20/02 20h15

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 13/11/19)

DYNAMO FC FONBO FC Sordelo Hb Je 20/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A ASC CNES Stadium Taton Synthé Lu 17/02 20h00

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 13/12/19)

SHAKHTAR TOLOSA IO TEAM Sordelo Hb Me 19/02 19h45

TOULOUSE SA FA ROQUES La Ramée Synthé Ve 21/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 11/12/19)

AGATE NEW TEAM Lardenne Synthé Me 19/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 10/12/19)

AS MATRA USA FOOT R.Barran Ma 18/02 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT UJS TOULOUSE Stadium Taton Syn. Je 20/02 20h00